

Conditions de candidature aux élections sénatoriales dans un département où l'élection a lieu au scrutin majoritaire à deux tours

mise à jour le 19/08/20

Quelles sont les conditions d'éligibilité ? (valables pour candidats et remplaçants)

- 🔊 avoir 24 ans révolus (au plus tard le 26/09/20)
- 🔊 avoir la qualité d'électeur (pas nécessaire de figurer sur la liste électorale d'une des communes du département dans lequel se présente le candidat)
- 🔊 ne pas être candidat ou remplaçant dans plus d'un département ni sur plusieurs listes dans le même département
- 🔊 ne pas être à la fois candidat et remplaçant d'un autre candidat
- 🔊 un député, un sénateur ou le remplaçant d'un membre d'une assemblée parlementaire ne peut être remplaçant d'un candidat au Sénat
- 🔊 ne pas entrer dans un des cas d'inéligibilité avec le mandat de sénateur (voir infra)
- 🔊 ne pas se présenter au second tour sans s'être présenté au premier tour
- 🔊 ne pas désigner au second tour un remplaçant différent
- 🔊 **le candidat et son remplaçant doivent être de sexe différent**

Quelles sont les situations d'inéligibilité ? (valables pour le candidat et son remplaçant)

L'inéligibilité emportant interdiction de candidature :

- 🔊 avoir été déclaré inéligible par le juge administratif, par le Conseil Constitutionnel ou par le juge pénal
- 🔊 être une personne majeure placée sous tutelle ou curatelle
- 🔊 ne pas avoir satisfait aux obligations imposées par le Code du Service National
- 🔊 exercer une fonction dont la nature emporte inéligibilité (fonctions définies aux articles L.O.30, L.O.132 I et L.O.132II du Code Électoral)

Quelles sont les situations d'incompatibilité ? (valables pour candidats et remplaçants)

- 🔊 une incompatibilité entre différents mandats ou fonctions n'interdit pas la candidature mais empêche la conservation de l'ensemble des mandats une fois l'élection acquise (s'apprécie à la date de l'élection)
- 🔊 les cas d'incompatibilités sont définis par les articles L.O. 137 à L.O.153 du Code Electoral.

Liens utiles

- 🔊 Mémento à l'usage des candidats disponible sur le site de la Préfecture de l'Aveyron : <http://www.aveyron.gouv.fr/IMG/pdf/memento-du-candidat-senatoriales-2020.pdf>
- 🔊 Fiche pratique «la déclaration de candidature »